

Les quatre sommets de l'asile



Auteur: Galen Crout / unspash.com.

Quand chaque montagne à gravir en cache une autre

Comment Bin, arrivé en Suisse en décembre 2018, a gravi les quatre sommets de l'asile. Témoignage.

Sommet numéro 1 : la vie dans un centre d'enregistrement

Il faisait très froid quand, seul, à pied, je me présente au centre d'accueil pour réfugiés de Vallorbe dans le canton de Vaud, avec une valise et un petit sac à dos pour tout bagage. Un agent de sécurité m'ouvre la porte. Après deux jours, je suis transféré dans un autre centre, à Boudry dans le canton de Neuchâtel. Ce ne sera pas le dernier. Quatre mois plus tard, je suis encore transféré vers un autre foyer, à St Gingolph, en Valais. Deux centres et un foyer répartis dans trois cantons, avec des atmosphères différentes.

Le centre de Boudry me marque par son ambiance particulière : les règles

y sont très strictes, le comportement des résidents minutieusement documenté dans leur dossier. Il faut suivre le règlement à la lettre. La cohabitation est souvent pénible ; les chambres sont quasi invivables. Malgré les interdictions et la surveillance des agents de sécurité, certains résidents fument et boivent de l'alcool dans des dortoirs. A cela s'ajoutaient des bagarres – parfois violentes – entre résidents, causant une peur palpable dans le centre.

Les journées sont longues. Je m'ennuie. Lire devient impossible à cause du bruit. Tout est chronométré : les heures de repas, de sommeil, de réveil. J'ai le sentiment de perdre le contrôle de ma vie.

Sommet numéro 2 : la procédure d'asile

Et si les choses sérieuses ne font que commencer ? Après quatre semaines, mon nom s'est finalement affiché pour une convocation dans les bureaux du SEM (Secrétariat d'Etat aux Migrations) attachés au centre fédéral pour requérant d'asile (CFA) de Boudry. Le moment crucial pour tout demandeur d'asile.

Mon audition débute à 8h45 pour ne finir qu'à 16h55 : 108 questions sur 24 pages.

« Nous ne pouvons pas terminer aujourd'hui » me dit l'auditrice du SEM. « Vous recevrez une nouvelle convocation dans les prochaines semaines ». Cette deuxième audition dure de 8h45 jusqu'à 11h25. 58 questions supplémentaires sur 10 pages. « C'est fini, la décision vous sera communiquée prochainement », conclut l'auditrice.

Je fais partie d'un projet-pilote qui découle de la nouvelle loi sur l'asile en Suisse axé sur la rapidité procédurale : la décision du SEM n'a de ce fait pas tardé. Mais, contre toute attente, la réponse est négative. C'est alors une vraie descente aux enfers. Je suis incapable de retenir mes larmes. Non pas parce que j'apprends que je suis débouté. Mais surtout parce que je ne peux pas retourner dans mon pays et que je ne sais pas quand et comment je pourrai revoir mes enfants. J'ai laissé au pays 4 garçons de 10 à 7 mois et le petit dernier ne me connaissais pas encore. Mon épouse a perdu la vie quatre jours après sa naissance.

Quelques jours après, j'ai le courage de faire un recours auprès du tribunal administratif fédéral (TAF). Pendant ces jours-là, je reçois un appel téléphonique de mon fils aîné. Il me demande : « Papa quand est-ce

que tu reviens ? tu es parti beaucoup plus longtemps que d'habitude » . J'avale mon émotion avant de lui donner une réponse peu convaincante. En attente de la décision du TAF, les jours sont pleins d'angoisse, de stress. La plupart des résidents me découragent en me citant tour à tour les cas de rejet de cette haute instance judiciaire du pays. Mais je reste optimiste malgré tout.

Finalement, le TAF me donne raison en annulant la décision du SEM et ordonnant par le même jugement à ce dernier de me reconnaître la qualité de réfugié. C'est alors la montée au ciel ! Mais ce grand soulagement n'est que de courte durée car d'autres préoccupations – et pas des moindres – s'enchaînaient les unes après les autres.

Sommet numéro 3 : le regroupement familial

Vivre avec sa famille réunie est l'idéal de chacun. Mais, parfois, les situations de la vie font qu'un des membres de la famille sépare des siens, pour toutes plusieurs raisons.

Personne ne peut comprendre le chagrin de vivre loin de sa famille à part celui qui a vécu ou traverse toujours cette douloureuse situation. C'est une période pénible, surtout si elle est forcée.

A l'obtention du statut de réfugié, j'ai immédiatement déposé une demande de regroupement familial. A la lecture de la loi sur l'asile, ça paraît simple mais ce n'est cependant pas automatique. Les personnes admises provisoirement (permis F) doivent prouver leur indépendance professionnelle et celles ayant obtenues le statut de réfugié (permis B) doivent motiver leur demande. Dans mon cas, faisant partie de la deuxième catégorie, plusieurs mois de paperasse sont nécessaires avant d'obtenir – enfin – une autorisation d'entrée pour mes enfants.

A ce stade, une nouvelle question se pose : « Comment les faire venir ? ». Comme mes fils sont très jeunes et sans famille direct avec eux, il me faut faire plusieurs démarches pour les sortir de mon pays et les emmener en Suisse. Mis au courant de la situation, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui soutient habituellement les réfugiés en demande de regroupement familial, me refuse toute assistance. J'organise moi-même pour me rendre dans un pays proche de mon pays d'origine pour accueillir mes enfants et les ramener. Tout cela à mes frais et sans

aucune ressource. Quelle panique !

Finalement, les enfants sont arrivés. Ouf quel soulagement !

Sommet numéro 4 : l'intégration

Toute personne définit les objectifs qu'elle souhaite atteindre dans sa vie et prend ses propres décisions afin de réussir sa vie. Dans le monde de l'asile, cette configuration change. Certes, on poursuit le même but, mais pas nécessairement le même chemin, car l'Etat peut intervenir dans la vie du réfugié. Et même contre son gré, au nom d'une « intégration réussie ». C'est compréhensible mais difficile à admettre pour certains et certaines.

Afin de faciliter l'indépendance socio-professionnelle des personnes reconnues provisoirement et des réfugiés reconnus (AP/R), les autorités fédérales et cantonales ont mis en œuvre l'**Agenda Intégration Suisse (AIS)**. Personne n'y échappe. On n'est plus ni maître ni artisan de son destin. La Confédération, les Cantons et tout un ensemble de collaborateurs et collaboratrices entrent en jeu. La collaboration devient le mot d'ordre.

Dans ce parcours, rien n'est plus blessant, démoralisant et même dramatique que de croiser des personnes sans expériences et pleines de préjugés à l'égard des réfugiés, comme certains témoignages le montrent. Personnellement, j'ai eu la chance de toujours tomber entre de bonnes mains, avec des assistants et assistantes sociaux qui m'encouragent, me soutiennent et me donnent de l'espoir dans ce nouveau chemin.

Une nouvelle page s'ouvre pour moi et mes enfants dans ce pays. A nous de la remplir au mieux des opportunités que nous allons rencontrer.

Bin

Membre de la rédaction valaisanne de Voix d'Exils